



URBANISME

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 17306 23 00617

Date du 10/10/2023

**MISE EN LIGNE LE 29-02-2024**

Adresse des travaux :

3 Rue DE L'AIGRETTE BLANCHE  
17200 ROYAN

## DESTINATAIRE

Monsieur Didier LAFEUILLE  
3 Rue de l'Aigrette Blanche  
17200 ROYANAffaire suivie par Mme BONNET Stéphanie  
Objet : Rejet tacite  
Envoi Recommandé avec AR

Monsieur,

Vous avez déposé une demande Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes à la mairie de Royan le 10/10/2023.

Par lettre du 16/10/2023 notifiée le 18/10/23, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- DP03. : Un plan en coupe du terrain et de la construction [ Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]. Merci de fournir un plan de coupe côté de la clôture montrant les différents éléments (muret, mur...) et les différences de niveau de terrain.
- DP05. : Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [ Art. R.431-36c) du code de l'urbanisme]. Merci de fournir une élévation avant/après du projet de clôture.
- DP07. : Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [ Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]. Merci de fournir une photographie du linéaire de clôture concerné.
- DP08. : Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [ Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]. Merci de fournir une photographie de l'environnement bâti du projet (rue).
- DP11. : Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 du code de l'urbanisme]. Merci de préciser par un descriptif les différents éléments composant le dispositif de clôture, il conviendra d'indiquer également les matériaux et couleurs.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 18/01/2024, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

En conséquence, vous pourrez déposer une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

ROYAN, le 15/02/2024  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Didier SIMONNET